

RENOUVELABLE À PERPÉTUITÉ : Terme utilisé pour décrire les licences, les tenures ou les ententes qui, à différentes périodes, sont renouvelées ou prolongées pour un terme complet suite à une évaluation satisfaisante des critères de performance.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) : Puissant système informatique qui mémorise et classe des données géographiques, y compris les données d'inventaire forestier, en associant d'importantes bases de données aux cartes que renferme la mémoire de l'ordinateur.

TAUX INSATISFAISANT DE RÉGÉNÉRATION : Terrain forestier productif qui a été déboisé suite à une récolte commerciale ou à des causes naturelles, et dont la régénération partielle ou totale, soit naturelle, soit artificielle, n'a pas réussi.

UTILISATION POLYVALENTE SÉQUENTIELLE : Utilisation de la forêt à différentes fins, incluant la coupe commerciale, qui peuvent varier dans le temps en fonction de l'évolution des objectifs et des stades de développement des forêts.

NOTA: Les termes définis ci-après le sont dans le contexte propre au présent rapport et reflètent l'interprétation du Comité dans ce contexte particulier.